

Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 📠 05 49 49 42 56

Centre-formation-notaire.fr

✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 5 janvier 2018

Maître,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une journée de formation ouverte aux notaires qui aura lieu le **JEUDI 29 NOVEMBRE 2018** à partir de **9h** au **MERCURE DE TOURS SUD**, Parc des Bretonnières, Allée André MALRAUX, 37300 JOUE LES TOURS et qui sera animée par :

Madame Nathalie BERNARD

Et qui aura pour thème :

« QUELQUES PRECISIONS SUR LA VEFA... »

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir en partie votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat du CFPN de POITIERS** le bulletin réponse ci-après au plus tard le 18 novembre prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS (**merci de faire un chèque par formation**).

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

**- Formation du Jeudi 29 novembre 2018 au MERCURE DE TOURS SUD
Madame Nathalie BERNARD – la VEFA**

→ Inscription de Maître Notaire à
→ Ou de Mr/Mme Etude de Me à

N° de téléphone : **Adresse mail (impératif) :**

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr



QUELQUES PRECISIONS SUR LA VEFA

Madame Nathalie BERNARD
Juriste, consultante spécialisée
en droit immobilier

OBJECTIFS :

- *Rappeler les principes et les dispositions d'ordre public,*
- *Faire un état des lieux des dernières jurisprudences,*
- *Répertorier les éléments faisant difficultés*
- *Aménager l'acte de vente en conséquence.*

I – COMMENT DEFINIR LE CONTRAT DE VEFA ?

La VEFA et la VIR

La VEFA et la vente d'un immeuble inachevé

II – LA NOTION D'ACHEVEMENT AU CENTRE DU DISPOSITIF DE LA VEFA

L'achèvement et l'obligation contractuelle du vendeur

L'achèvement et le paiement du prix

L'achèvement constaté et la fin de l'engagement du garant

III – QUELS SONT LES PRINCIPES DETERMINANT L'APPLICATION DU SECTEUR PROTEGE ?

La règle dite du terrain procuré

La vente d'un immeuble situé dans EPHAD

IV – LE CONTRAT DE RESERVATION OU CONTRAT SUI GENERIS : LE SEUL AVANT CONTRAT POSSIBLE

Les mentions obligatoires du contrat de réservation

La force du contrat de réservation

V – LA NOTIFICATION DU PROJET D'ACTE

La forme de la notification

La portée de la notification

Le délai d'un mois

VI – COMMENT REAGIR EN PRESENCE DE MODIFICATIONS ?

PMR, TMA et VEFA

Modifications à l'initiative du vendeur

VII – LA VEFA ET LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le dossier du permis de construire
Les modifications du projet
L'assurance permis de construire
La conformité

VIII – LE NOTAIRE ET LES ACTES DE DEPOT

Les investigations du notaire
Les différents documents à déposer.